



**Conseil communal de Vufflens-la-Ville**  
**Procès-verbal**  
**Séance du mercredi 11 décembre 2013**

PV 4-2013

La table des matières est en fin de document

## 1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES

### *Quorum*

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le Président, M. René Parrat, ouvre la séance en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité ainsi que la boursière de la commune, Mme Dominique Nijenhuis.

35 membres présents, 7 membres absents excusés, 3 membres absents non excusés: MM. Bernard Büttiker, Sébastien Henry et Daniel Tatti.

## 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 OCTOBRE 2013

Le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2013 n'a suscité aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des voix.

## 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le bureau s'est réuni le 24 novembre 2013, à l'occasion du Bureau électoral, pour organiser la présente séance.

Nous communiquons, en outre, ceci :

### *Inspection du Préfet*

Le Président et la Secrétaire ont répondu à la convocation annuelle de M. le Préfet. A cette occasion les registres ont été vérifiés. Il a constaté que les pièces sont bien tenues. Je remercie notre Secrétaire de son travail.

Cette inspection légale est le bon moment pour solliciter quelques informations pratiques et échanger au sujet de certaines situations.

### *Représentations*

Le Président a représenté le Conseil communal à la réception des jeunes citoyens et à celle des nouveaux habitants.

### *Scrutin du 24 novembre 2013*

Les résultats pour notre commune sont les suivants :

	Objet No 1 Salaires équitables	Objet No 2 Initiative famille	Objet No 3 Vignette autoroutière
Oui	184	181	174
Non	307	309	321
Participation	61.96 %	61.96 %	62.21 %

### *Conseil communal en 2014*

Les dates suivantes sont retenues :

29 janvier / 2 avril / 18 juin / 29 octobre / 10 décembre

## **4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

### ***M. Roger Weissbrodt***

#### *Gestion des déchets*

Le rapport de conformité des sacs « poubelle » livrés à VALORSA vient de nous parvenir. Nous avons le plaisir de vous informer que le taux de non-conformité est de 0 % pour notre village. Cela signifie que sur les 1000 kg de sacs contrôlés, aucun sac « noir » n'a été recensé lors de l'arrivée sur le site de VALORSA. Rappelons que selon la convention liant les communes à VALORSA, ces dernières doivent livrer leurs déchets avec un taux maximal de 5 % de sacs non conformes.

Selon ce rapport, le poids moyen d'un sac de 35 litres est de 3,8 kg pour Vufflens-la-Ville. Les projections pour le budget 2014 ont été faites sur un poids de 4 kg en ce qui concerne la rétrocession par sac.

Enfin et suite à la fermeture du bureau de poste, il sera possible d'acheter des sacs taxés au greffe.

### ***M. Michel Gruaz***

#### *Domaine de l'eau*

Les travaux de remplacement des conduites sur la partie Nord des Mainnesses et Pré-Montagnon seront terminés pour les fêtes. Les propriétaires, dont les conduites privées ont le même âge que la conduite communale, ont tous raisonnablement profité de faire procéder à leur remplacement. Ceci explique une durée des travaux plus longue que prévue initialement. Cependant ces remplacements de conduites privées contribuent à l'assainissement global de notre réseau. La prochaine étape, après réalisation dès mars du remplacement de la conduite du chemin de la Rie, consistera à remplacer la conduite sur toute la longueur de la route de Cuvillard jusqu'au niveau de La Venoge. Les fuites déplorées jusqu'à ce jour sur celle-ci et les dernières constatations faites lors du raccordement de la conduite de Pré-Montagnon et de celle de la parcelle 648 de M. Steinmann sont alarmantes et témoignent du degré d'urgence de son remplacement.

Pour vous en convaincre vous pourrez admirer l'état du raccordement d'un bordier. La bride qui tenait le raccordement était totalement corrodée et ne tenait plus que par la compression du terrain. En la dégageant elle s'est désolidarisée de la conduite principale. Après avoir procédé au remplacement du raccord la conduite a cédé 25 cm plus loin lors de la remise en eau de la conduite principale. La pièce à conviction se trouve sur la table à l'entrée du local. Souvenez-vous de la chose lorsque le préavis de remplacement vous sera soumis en avril prochain.

#### *Fuites sur des conduites privées*

3 fuites ont été déplorées sur des conduites privées provoquant des pertes d'eau importantes pour la Commune, car elles se sont produites avant les compteurs. Les trois propriétaires n'ont pas simplement fait réparer leurs conduites obsolètes mais les ont remplacées d'où risques de fuites futures évités.

Dans ce contexte, suite à une très mauvaise expérience vécue, aidez-nous à prévenir les pertes d'eau. Dès qu'un léger bruit d'écoulement permanent est perçu dans un sous-sol ou ailleurs, en cas de doute appuyez l'oreille contre la conduit d'amenée d'eau, n'hésitez pas à informer notre employé communal Daniel Carrard ou le municipal. Faites-en de même dès que vous percevez de l'eau qui s'écoule quelque part ou lorsque vous constatez un endroit qui reste mouillé dans votre jardin. Une information à ce sujet sera publiée dans un prochain BIOV.

#### *Réservoir*

Les microfissures constatées au niveau de la chape de la partie ouest du réservoir ont été colmatées par une maison spécialisée dans les travaux d'étanchéité.

### *Parc et promenades*

Le grand tilleul à gauche derrière l'église s'étend largement sur les parcelles voisines. Selon les informations du garde forestier ses racines vont tôt ou tard déstabiliser le mur de l'enceinte. Pour ces diverses raisons, mais aussi pour qu'il y ait une certaine harmonie de grandeur entre celui que nous avons remplacé après Lothar, nous avons prévu de l'enlever et de le remplacer par un jeune arbre de la même espèce.

### **M. Eric Maeder**

#### *Manifestation*

Le 11 novembre 2013, une délégation municipale s'est rendue au domicile de M. et Mme Ortigosa pour leur apporter les vœux des autorités villageoises à l'occasion de leurs noces de diamant. A cette occasion, une corbeille garnie avec des produits régionaux leur a été offerte.

Le 29 novembre 2013, la Municipalité et le Président du Conseil communal ont reçu 8 jeunes de la volée 1995, afin de fêter leur 18<sup>ème</sup> anniversaire et leur entrée dans la vie d'adulte. La soirée s'est poursuivie par une fondue à l'Auberge de Bussigny. Tous les jeunes présents ont reçu un petit cadeau.

Le 30 novembre 2013 a eu lieu la réception des nouveaux habitants. 54 personnes ont répondu à l'invitation. Après la présentation des autorités et du personnel communal, les sociétés locales ont parlé de leurs activités. La parole a ensuite été donnée aux nouveaux habitants. La manifestation s'est poursuivie par un apéritif.

### **M. Olivier Berthoud**

#### *Recours Camion Transport, zone industrielle*

Mme la Syndique et moi-même, accompagnés de notre avocat, avons participé le 10 décembre 2013 à une audience de la Cour de droit administratif et public au Tribunal, dans le cadre du litige nous divisant d'avec Camion Transport, à qui nous avons refusé un permis de construire en juin 2013. Pour l'essentiel, les débats ont porté sur la conformité du projet du PPA et sur le caractère impératif du tracé des rails. Le Tribunal a constaté que l'Etat n'avait pas rapporté le planning qui lui avait été communiqué après la précédente audience de février 2013. La Municipalité a rappelé à la Cour qu'elle avait respecté ses engagements, en élaborant un PPA présenté à la Commission désignée par le Conseil, mais qui ne sera soumis au Conseil communal qu'une fois le crédit de construction voté par le Grand Conseil et entré en force.

### **Mme Ingrid Rossel, Syndique**

Pas de communications.

## **5. PREAVIS MUNICIPAL N°8/2013 : « BUDGET POUR L'ANNEE 2014 »**

### ***Préavis municipal***

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

### ***Rapport de la Commission des finances***

Le rapport de la Commission est lu par son Président, M. Marcel Germann. Il figure en annexe du procès-verbal.

### ***Discussion par chapitre***

La discussion est ouverte, d'abord chapitre par chapitre, suivie d'une discussion générale.

Les chapitres 2, 5, 6 et 7 n'ont suscité aucune question.

Chapitre 1: M. J-P Maurer: dans la rubrique 110.3012, le traitement du personnel non permanent est fixé à CHF 100'000.00 pour 2014 alors qu'il l'était à CHF 74'000.00 en 2013. Pourquoi une telle augmentation ?

M. O. Berthoud, Conseiller municipal: nous prévoyons d'engager temporairement des appuis auxiliaires pour nos deux employés communaux, périodiquement en surcharge de travail. Le prix est estimé à environ CHF 30'000.00 par an.

Chapitre 3: M. F-A Rougemont: dans la rubrique 356.312 l'achat d'énergie pour la salle de paroisse passe de CHF 1'500.00 à CHF 2'200.00. Pourquoi ?

M. O. Berthoud, Conseiller municipal: c'est une estimation très prudente, en fonction du taux d'utilisation de la salle.

Chapitre 4: M. F-A Rougemont: dans la rubrique 430.3143 les frais liés à l'éclairage public passent de CHF 26'000.00 à CHF 35'000.00, alors que nous venons de passer à des systèmes d'ampoules nettement moins gourmands en énergie. Comment expliquer cette hausse de charge ?

M. E. Maeder, Conseiller municipal: Cela concerne le remplacement des luminaires publics, pas la consommation d'énergie. Les travaux effectués en 2013 se paient sur deux ans.

Chapitre 8: M. F-A Rougemont: l'imputation interne du service financier au service des eaux passe de CHF 52'900.00 en 2013 à CHF 100'070.00 en 2014. Pourquoi une telle hausse ?

M. Michel Gruaz, Conseiller municipal: cette forte augmentation concerne l'amortissement des travaux effectués aux Ch. De la Fontaine, Pré-Montagnon et Mainnesses.

Chapitre du plan d'investissements: M. J. Vanderweckene: en 2014, un nouvel investissement de CHF 100'000.00 est prévu pour un bâtiment parascolaire, et en 2015, un investissement de CHF 1'100'000.- pour le même objet. Peut-on avoir plus de précisions à ce sujet et quel sera le retour sur investissement pour la commune ?

Mme I. Rossel, Syndique: compte tenu de la nouvelle loi sur les écoles, nous devons mettre en place une structure d'accueil. Il est prévu de construire un bâtiment parascolaire qui fonctionnerait selon le modèle de la garderie. La commune héberge le projet sans en être propriétaire et de fait contribuera aux frais au même titre que toutes les communes membres de l'association.

#### ***Discussion générale:***

M. Vanderweckene: deux questions sur l'endettement :

1) Comment explique-t-on l'augmentation de l'endettement de CHF 1.3 Mio en 2014 ?

2) Concernant le mouvement des fonds de réserve, le résultat des comptes 2012 se solde à CHF - 50'000.20, le budget 2013 à CHF -17'000.50 et en 2014 on prévoit un résultat de CHF +13'000.-. Négatif en 2012-2013, comment ce résultat peut-il être positif en 2014, quelle est la politique poursuivie par la commune ?

M. O. Berthoud, Conseiller municipal :

1) Cette somme résulte de l'addition, arrondie, des CHF 1.090 Mio prévus dans le plan des investissements, auxquels s'ajoutent les CHF 200'000.00 de déficit budgétisé.

2) Ces différences sont le fait d'écritures comptables. Pour CHF 27'000.00 les attributions concernent les postes 110.380, 150.380 et 210.380. Les prélèvements concernent les comptes 150.480, 210.480, 220.480 et 660.480 (protection civile).

M. J. Vanderweckene: c'est la première année où l'on diminue nos attributions aux fonds de réserve et j'aimerais comprendre la motivation de cette démarche.

M. O. Berthoud, Conseiller municipal: il s'agit d'utiliser à notre profit les fonds affectés à la protection civile.

### **Adoption du préavis**

Après avoir clos les débats, le préavis est soumis l'adoption du Conseil communal qui :

- Vu le préavis municipal 5/2013 adopté en séance de municipalité du 11 novembre 2013
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

(à l'unanimité des 35 membres présents)

1. D'approuver le budget de fonctionnement pour 2014 présentant un total de revenus de CHF 5'959'450.00 et un total de charges de CHF 6'160'345.00, le déficit de CHF 200'895.00 étant pris par le capital ou le fonds d'égalisation du résultat.

En conclusion à cet objet, M. O. Berthoud, Conseiller municipal, a encore remercié l'Assemblée pour sa bonne collaboration et la confiance accordée, sachant que le budget très serré ne laisse guère de marge de manœuvre à l'Exécutif.

## **6. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

La discussion est ouverte :

*M: P. Vigouret (patrouilleurs scolaires) :*

La demande de mise en place de patrouilleurs scolaires assurant la sécurité des piétons notamment des écoliers aux heures critiques de la journée n'a rien donné jusqu'à ce jour, faute d'un projet clairement défini. Ma question: la Municipalité v-a-t-elle poursuivre ses recherches? Si oui, comment entend-elle s'y prendre ?

M. E. Maeder, Conseiller municipal: jusqu'à présent, nous n'avons reçu que deux offres. C'est trop peu, d'autant plus que les deux personnes intéressées n'étaient disponibles qu'un jour. Nous devons recruter davantage de personnes. Cette activité serait par ailleurs rémunérée.

*Mme F. Sciboz (lave-vaisselle de la grande salle) :*

80 % des verres à vin de la cuisine (équipement de la grande salle) sont très sales et nous avons dû les relaver à la main. Est-ce un problème de lave-vaisselle? Quelle solution trouver?

M. M. Gruaz, Conseiller municipal: il y a un problème de lave-vaisselle et nous allons faire réviser la machine.

*Mme M. Nicollerat (signalisation de travaux) :*

Concernant les travaux au Chemin du Clos, la signalisation relative à l'encombrement des bennes est restée longtemps inadéquate alors qu'il aurait fallu le faire tout de suite. De plus, les personnes au volant de ces engins de chantier immenses roulent trop vite.

M. M. Gruaz, Conseiller municipal: ces machines de chantier ont une vitesse limitée à 30 km/h. Elles paraissent rouler vite parce qu'elles sont de très grande taille.

*M. Y. Trottet (fermeture de la poste : acquisition des locaux ?)*

Suite à l'annonce de la fermeture définitive de la poste, la Municipalité s'est-elle approchée de celle-ci pour l'achat éventuel du local, sachant que celui-ci est en vente à un prix très intéressant? Ce local couvre une surface de 115 m2 et pourrait être mis à disposition des villageois.

Mme I. Rossel, Syndique: certes l'opportunité nous interpelle et nous avons mené plusieurs réflexions. Pour y abriter l'espace parascolaire ou la bibliothèque, l'emplacement de ce local n'est pas idéal. Le règlement très strict de la PPE interdit par ailleurs l'exploitation d'un commerce, d'un lieu public générant tapage et nuisance (fumée, par exemple).

De plus, le local ne peut être converti en logement, faute de lumière suffisante; la création de fenêtres adéquates est impossible au vu des contraintes liées à la conservation en l'état de la silhouette du bâtiment. En résumé, ce local laisse très peu de marge de manœuvre dans son exploitation et coûterait à la commune quelque CHF 20'000.00 de charges par année. Le projet ne convainc pas, la Municipalité souhaiterait investir dans des locaux où elle serait seule "maître à bord".

Mme M. Nicollerat: je salue l'initiative de M. Y. Trottet, mais compte tenu des innombrables contraintes, ne me prononce pas en faveur du rachat du local de la poste. En revanche, la Municipalité pourrait inclure dans son projet de bâtiment parascolaire neuf, la création d'un espace mixte avec tea-room par exemple.

M. Y. Trottet: il y a 20 ans, lorsqu'on s'installait à Vufflens, on disposait d'une école, d'un train (2 x par heure), de magasins, d'une poste, de restaurants et d'un bon réseau routier. De ces 6 postes, il n'en reste aujourd'hui que 2 ½. C'est une dévalorisation pour nos propriétés individuelles.

M. R. Weissbrodt, Conseiller municipal: revenant au local de la poste, celui-ci se trouve dans un bâtiment répertorié au patrimoine en classe 3. La police des constructions est très stricte et ce serait un objet trop compliqué à gérer.

M. P. Vigouret: en clair, le règlement très strict de la PPE empêche la Poste de vendre son bien.

Mme I. Rossel: à prime abord, l'idée de rachat de ce local était séduisante, d'autant plus que le prix est intéressant. Dans les précédentes séances, le Conseil a également demandé de s'intéresser à l'Auberge communale, toujours en vente, malgré le fait que les propriétaires n'étaient pas favorables à la proposition de la Municipalité. Et s'ils changeaient d'avis, faute d'acheteur? La commune rachète tout?

M. O. Berthoud, Conseiller municipal: revenant au local de la poste, précise que les statuts du règlement de la PPE ont volontairement été modifiés, au détriment du plus petit propriétaire. Ce n'est pas défendable.

M. J. Vanderweckene: La Poste cherche à s'associer à des commerces pour assurer son service. Pourquoi ne pas s'entourer de bénévoles pour continuer l'exploitation de cette poste?

Mme M. Rossel: certains projets n'ont pas vu le jour, faute de locaux disponibles. La commune devrait s'investir davantage dans l'acquisition de bâtiments, locaux, afin de répondre aux besoins des villageois. Au-delà, elle devrait avoir une vision à plus longs termes. Ce type de placement reste sûr. Quant aux contraintes, elles peuvent changer au même titre que les règlements, pas immuables. Pour le local de la poste, on pourrait envisager de le louer sous forme de bureau, ce qui permettrait d'amortir les charges.

M. O. Berthoud, Conseiller municipal: notre Syndique a raison. Les contraintes sont formelles. Les propriétaires de la PPE ne toléreraient AUCUNE NUISANCE.

Mme I. Rossel, Syndique: la Municipalité est prête à investir dans de nouveaux locaux, mais à la seule condition qu'elle soit libre de toute contrainte!

M. S. Jaquier: la Municipalité a raison. Il ne faut pas saisir la première opportunité, à n'importe quelles conditions. Mieux vaut patienter et garder une vision viable à longs termes.

M. M. Gruaz: au vu des réservations de salles que nous enregistrons, notamment à la salle villageoise ou à la salle de Paroisse, il ne me semble pas que nous manquons cruellement de locaux.

Mme M. Verly: initialement j'étais séduite par l'idée de rachat du local de la Poste par la commune. Toutefois, au vu de toutes les contraintes, mieux vaut y renoncer.

M. F. Passeraub: si vous voulez des ennuis, achetez le local de la Poste ! Les propriétaires ont certainement des projets pour ce local et c'est la raison pour laquelle ils ont modifié en leur faveur les statuts du règlement de la PPE en les durcissant.

*M. J-P Maurer (transports publics) :*

Une question sur les transports publics. Pourquoi le bus stationnant à Mex ou à Bussigny pour un long temps d'arrêt, ne pourrait-il pas profiter de ce temps pour faire une boucle par Vufflens-la-Ville?

M. R. Weissbrodt: avec un groupe de travail intercommunal, nous avons déjà mené plusieurs réflexions à ce sujet. Bussigny s'est désolidarisé du projet. Un bouclage nous coûterait entre CHF 80'000.00 et CHF 100'000.-00 par an.

*M. M. Schelker (ramassage des déchets) :*

Après avoir excusé son absence de la précédente séance, il a demandé si le ramassage des ordures ménagères, ramené à une fois hebdomadaire, était véritablement suffisant, sachant que certains quartiers ne disposaient pas de containers.

M. R. Weissbrodt, Conseiller municipal: au vu des très bons résultats enregistrés, un ramassage par semaine suffit amplement. Toutefois, rien n'empêche les quartiers concernés à faire la demande d'un container.

#### **CLOTURE**

Après les vœux de fin d'année, formulés par Mme I. Rossel, Syndique, et qui a profité de remercier toute l'Assemblée, ainsi que le personnel communal pour la bonne collaboration et confiance tout au long de l'année, le Président, M. René Parrat, a également remercié l'Assemblée tout en lui souhaitant de joyeuses fêtes de fin d'année. Il a ensuite invité toute l'Assemblée à partager la collation traditionnelle de fin d'année.

La séance a été levée à 21h15.

#### **POINTS EN SUSPENS**

Tous les points restés en suspens ont été traités dans les communications de la Municipalité, à la satisfaction des Conseillers communaux:

Restent à régler :

<u>Date</u>	<u>Référence</u>	<u>Sujet</u>	<u>Réponse</u>	<u>Délai</u>
2013.10.30	3/2013 Gheorghe Giban Postulat	Postulat Bruit	Municipalité	2014.10.30
2013.06.19	2/2013 Lambelet Raymond Postulat	Postulat Auberge de la Venoge »	Municipalité	2014.06.19



## 7. TABLE DES MATIÈRES

1. Accueil, contrôle des présences .....	2
Quorum .....	2
2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 OCTOBRE 2013 .....	2
3. COMMUNICATIONS DU BUREAU .....	2
Inspection du Préfet .....	2
Représentations .....	2
Scrutin du 24 novembre 2013 .....	2
Conseil communal en 2014 .....	2
4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE .....	3
M. Roger Weissbrodt.....	3
Gestion des déchets .....	3
M. Michel Gruaz .....	3
Domaine de l'eau.....	3
Fuites sur des conduites privées .....	3
Réservoir.....	3
Parc et promenades .....	4
M. Eric Maeder .....	4
Manifestation .....	4
M. Olivier Berthoud.....	4
Recours Camion Transport, zone industrielle .....	4
Mme Ingrid Rossel, Syndique .....	4
5. PREAVIS MUNICIPAL N°8/2013 : « BUDGET POUR L'ANNEE 2014 ».....	4
Préavis municipal.....	4
Rapport de la Commission des finances.....	4
Discussion par chapitre .....	4
Discussion générale:.....	5
Adoption du préavis .....	6
6. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.....	6
M: P. Vigouret (patrouilleurs scolaires) :.....	6
Mme F. Sciboz (lave-vaisselle de la grande salle) :.....	6
Mme M. Nicollerat (signalisation de travaux) :.....	6
M. Y. Trottet (fermeture de la poste : acquisition des locaux ?).....	6
M. J-P Maurer (transports publics) :.....	8
M. M. Schelker (ramassage des déchets) :.....	8

CLOTURE .....	8
POINTS EN SUSPENS .....	8
7. Table des matières .....	9

---

<sup>1</sup> Rapport de la Commission des Finances

**Conseil communal de Vufflens-la-Ville**  
**Commission des Finances**

**Préavis municipal n° 5/2013**

**« Budget de fonctionnement 2014 »**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de :

- Madame **Martine Nicollerat**
- Monsieur **Sébastien Jaquier**
- Monsieur **Raymond Lambelet**
- Monsieur **Pierre Savoy**
- Monsieur **Marcel Germann** (président)

a été mandatée pour étudier le préavis municipal n° 5/2013 portant sur "le budget de fonctionnement 2014".

Tous les documents nécessaires au travail de la Commission des finances ont été mis à sa disposition. En outre, la Commission s'est entretenue avec les représentants de la municipalité, Madame I. Rossel (syndique) et Messieurs O. Berthoud, M. Gruaz, E. Maeder, R. Weissbrodt (municipaux) et ainsi que Madame D. Nijenhuis (boursière).

La Commission tient à souligner la qualité des documents présentés et à remercier ces personnes pour leurs explications claires ainsi que pour leur disponibilité.

**Analyse du budget 2014**

La documentation complète, relative au budget 2014, a été remise à la Commission des finances le 11 novembre 2011 par e-mail. Le budget a été présenté par la municipalité qui a également répondu à nos questions lors de notre rencontre du 13 novembre 2013.

Dans son travail d'analyse, la Commission a comparé les écarts des différentes rubriques par rapport aux exercices précédents. La Commission a tenu à s'assurer que les dépenses communales n'étaient pas disproportionnées par rapport à la situation financière de la commune et que les recettes étaient évaluées avec la prudence requise dans le cadre d'un budget.

## Constatations

L'analyse des documents présentés, les explications fournies par la Municipalité et les réponses à nos questions nous amènent à formuler les commentaires suivants :

- Ce budget est établi en tenant compte d'un taux d'imposition inchangé de 67%.
- Des rentrées fiscales inchangées pour le revenu des personnes physiques, une estimation vraiment prudente à CHF 2'810'000.— puisque la population de Vuflens a légèrement augmenté.
- Des rentrées fiscales inchangées pour les personnes morales, notre plus gros contribuable ne payant a priori pas d'impôt en 2014 et la zone industrielle n'apportant que peu de recettes.
- Les montants des impôts conjoncturels restent inchangés par rapport à 2013.
- Tel que cela est relevé dans le préavis municipal, le budget présenté comprend uniquement les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la Commune. La marge de manœuvre de la Municipalité reste limitée. Les dépenses non indispensables servent aussi à maintenir une vie associative dans notre village par un soutien aux sociétés locales. A ce sujet, la Commission des finances avait demandé à la Municipalité le 12 décembre 2012, que réflexion soit menée sur les éventuelles possibilités de réduire les charges ou de trouver de nouvelles recettes. Une réponse détaillée nous a été apportée par Monsieur O. Berthoud lors de la séance du Conseil le 30 octobre 2013 : les seules économies possibles ne pourraient porter que sur des postes liés à la vie associative du village, soutien aux sociétés locales, sortie des aînés, etc. La commission des finances est d'avis qu'il faut maintenir ces postes, d'autant plus que les économies ainsi réalisées correspondraient à environ un point d'impôt.
- On constate que les charges de l'Etat sont restées stables : la diminution de la facture sociale s'explique par le recul de notre point d'impôt. Quant à l'allègement des charges pour les communes récemment annoncé dans la presse, il s'élèvera, pour notre commune, à environ 30'000.- CHF en 2014.
- L'exercice 2014 va se solder par un déficit de 200'895.— CHF, qui sera prélevé sur le capital ou le fonds d'égalisation du résultat. L'exercice 2013 devrait également se clore sur un résultat négatif, budgété à 308'000.— CHF. Ainsi, rapidement ces "réserves" devraient être épuisées, et sans une augmentation des rentrées fiscales supplémentaires devraient entraîner une nouvelle hausse du taux d'imposition communal.
- Les investissements budgétés pour l'année 2014 s'établissent à **1'090'000.- CHF**. La vision à moyen terme des investissements, de 2014 à 2018, fait état d'investissements pour un total de 2'975'000.- CHF, intégrant un éventuel bâtiment parascolaire pour 1'200'000.- CHF. Outre ce bâtiment, les investissements prévus pour l'année prochaine concernent surtout des travaux d'entretien, de réfection des routes et du réseau d'eau potable. A noter que toutes les dépenses extraordinaires feront l'objet de préavis spécifiques. Les chiffres donnés dans le plan ne représentent qu'un plafond d'investissement et non pas une autorisation de dépenses.

## Conclusions

A terme et compte tenu de la situation économique

- Une évolution des entrées fiscales n'est pas envisageable sans une hausse de l'impôt
- Les coûts sont en constante progression
- D'ici 2-3 ans les fonds de réserve et le capital seront épuisés, une nouvelle hausse d'impôts sera inévitable.

Sur la base de notre analyse, nous estimons que ce budget est établi avec la rigueur et la qualité nécessaire.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Commission des finances propose, après délibération et à l'unanimité, d'accepter le budget 2014 selon le préavis n° 5/2013 tel que présenté par la Municipalité.

Vufflens-la-Ville, le 24 novembre 2013

Madame **Martine Nicollerat**



Monsieur **Sébastien Jaquier**



Monsieur **Raymond Lambelet**



Monsieur **Pierre Savoy**



Monsieur **Marcel Germann** (président)



